Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20260330-2026003023-DE

TI-KÊR PLOUZIRI

MAIRIE DE PLOUDIRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUDIRY

Séance du 30 mars 2026

Délibération n° 2026-003-023

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 19h00
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à mairie sous la présidence de Madame QUENTRIC BOWMAN, Maire.
Date de convocation : 26 mars 2026
Présents : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, LE CORRE Brivael, CHEMINOT Patricia, CUEFF Rémy, MORRY Silvia, PRONOST Axel, DISARBOIS Rachel, SAGER-KLUGHERTZ Armelle
Absent(e)s excusé(e)s : FORTUN Julien, OMER Elodie (pouvoir donné à NEGER Emmanuelle)
Absent(e)s non excusé(e)s

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Vote pour	Vote contre	Abstentions
15	13	1	14	0	0

Projet d'installation d'un stockage de stériles-Carrière de Kerfaven

Par arrêté préfectoral du 8 janvier 2026, une enquête publique a été ouverte du 2 février au 9 mars 2026 au titre de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société des carrières LAGADEC pour leur projet de défrichement pour l'installation d'un stockage de stériles sur la carrière de Kerfaven.
Conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, l'avis du conseil municipal sur ce projet est sollicité.
Vu la réunion de présentation du projet lors du bureau municipal du 26 janvier 2026,
Considérant que l'agrandissement se fait sur la propriété de la carrière,
Considérant que l'impact visuel ou auditif sera limité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ce projet tel qu'il a été prévu par la société des carrières LAGADEC

Accord du conseil à l'unanimité des présents et des représentés

La Maire
Morgane QUENTRIC BOWMAN

MAIRIE DE PLOUDIRY 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance
Jean-Yves CAM